

## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

L'An DEUX MIL VINGT DEUX, le SIX AVRIL à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 30 mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire  
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, MM. Marc MILLET-URSIN et Stéphane RECOQUE, Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Maria ABRUNHOSA Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Angélique GELIS, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JULIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Serge MOLINARI Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : M. Nicolas SALLAZ a donnée procuration à M. LITTOZ-MONNET  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de Séance M. Philippe CHAPPET

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 26 voix pour.

Approuve le compte de gestion du Budget Principal 2021 établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au représentant de  
l'Etat le : **7 AVR. 2022**  
Publié le : **7 AVR. 2022**

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

L'An DEUX MIL VINGT DEUX, le SIX AVRIL à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 30 mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire  
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, MM. Marc MILLET-URSIN et Stéphane RECOQUE, Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Maria ABRUNHOSA Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Angélique GELIS, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JULIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Serge MOLINARI Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : M. Nicolas SALLAZ a donnée procuration à M. LITTOZ-MONNET  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de Séance M. Philippe CHAPPET

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Mme Lucie LITTOZ, Première adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 du budget principal qui s'établit ainsi :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	4 019 851,33	G	4 304 839,88
	Section d'investissement	B	890 337,72	H	702 313,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	39 540,74 (si déficit)	I	297 793,04 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	331 249,72 (si déficit)	J	63 400,84 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	5 280 987,61	= G+H+I+J	5 448 346,76
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	441 776,76	L	613 789,32
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	441 776,76	= K+L	613 789,32
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	4 059 400,07	= G+I+K	4 602 632,92
	Section d'investissement	= B+D+F	1 663 364,20	= H+J+L	1 359 603,16
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	5 722 764,27	= G+H+I+J+K+L	5 962 136,08

APRES EN AVOIR DELIBERE hors la présence du Maire  
A l'unanimité – 25 voix pour.

Approuve le compte administratif 2021 du budget principal de la Commune de Doussard.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le 7 AVR. 2022

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

L'An DEUX MIL VINGT DEUX, le SIX AVRIL à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 30 mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

Etaient présents : M. Michel COUTIN, Maire  
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, MM. Marc MILLET-URSIN et Stéphane RECOQUE, Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Maria ABRUNHOSA Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Angélique GELIS, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JUILIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Serge MOLINARI Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : M. Nicolas SALLAZ a donnée procuration à M. LITTOZ-MONNET  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de Séance M. Philippe CHAPPET

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le compte administratif 2021 du budget principal approuvé par délibération n°2022-013, présentant les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	6 989,31 €	285 234,21 €	331 249,72 €	63 400,84 €
Opérations de l'exercice	4 019 851,33 €	4 304 839,88 €	890 337,72 €	782 313,00 €
Totaux	4 026 840,64 €	4 570 074,09 €	1 221 587,44 €	845 713,84 €
Résultat de clôture	- €	543 233,45 €	375 873,60 €	- €
		Besoin de financement de la section d'invest	375 873,60 €	
		Excédent de financement au titre des R.A.R.	72 012,56 €	
		Besoin de financement global	303 861,04 €	

## APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 26 voix pour.

D'AFFECTER la somme de 303 861,04€ au compte 1068 du budget principal 2022, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

REPREND au budget principal 2022 :

- la somme de 239 372,41€ en recettes de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) et
- la somme 375 873,60 € en dépense d'investissement au compte 001 (résultat d'investissement reporté)

au budget principal 2022

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

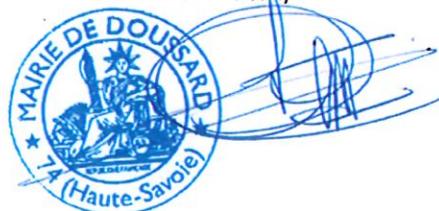
Le Maire,  
Michel COUTIN,

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le : 7 AVR. 2022



Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

L'An DEUX MIL VINGT DEUX, le SIX AVRIL à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 30 mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire  
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, MM. Marc MILLET-URSIN et Stéphane RECOQUE, Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Maria ABRUNHOSA Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Angélique GELIS, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JULIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Serge MOLINARI Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : M. Nicolas SALLAZ a donnée procuration à M. LITTOZ-MONNET  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de Séance M. Philippe CHAPPET

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 ;

Vu la Loi de Finances pour l'année 2022 et notamment ses dispositions sur la revalorisation des bases d'imposition et la réforme de la Taxe d'Habitation,  
Considérant l'équilibre budgétaire du budget principal 2022,

Sur proposition de la commission des finances réunie le 09 mars 2022

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A l'unanimité – 26 voix pour.

VOTE le maintien les taux d'imposition pour 2022 comme suit,

<u>Taux de référence 2021</u>		Coefficient de variation proportionnelle	<u>Taux 2021</u>	
Taxe foncier bâti	24.98%		1.000000	Taxe foncier bâti
Taxe foncière non bâti	64.83 %	Taxe foncier non bâti		64.83%

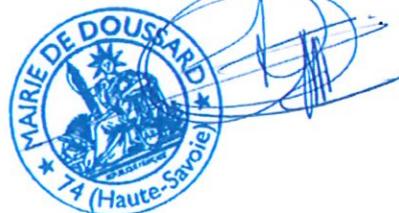
En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le : - 7 AVR. 2022

Publié le : 7 AVR. 2022

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

L'An DEUX MIL VINGT DEUX, le SIX AVRIL à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 30 mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire  
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, MM. Marc MILLET-URSIN et Stéphane RECOQUE, Adjoint  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Maria ABRUNHOSA Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Angélique GELIS, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JULIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Serge MOLINARI Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : M. Nicolas SALLAZ a donnée procuration à M. LITTOZ-MONNET  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de Séance M. Philippe CHAPPET

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles L2312-1 et L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2022-002 actant de la tenue du débat d'orientation budgétaire lors de la séance du conseil municipal du 03 mars 2022

CONSIDERANT le projet de budget principal 2022, ayant reçu avis favorable de la commission des finances réunie le 9 mars 2022, dont chacune des sections est équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement 4 458 156.33 €
- Section d'investissement 1 727 443.28€

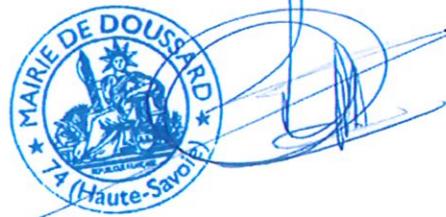
## APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 26 voix pour.

ADOPTE, par chapitre, les dépenses et recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget principal de la Commune pour l'exercice 2022.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de

l'Etat le : 7 AVR. 2022

Publié le : 7 AVR. 2022

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

L'An DEUX MIL VINGT DEUX, le SIX AVRIL à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 30 mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

Etaient présents : M. Michel COUTIN, Maire  
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, MM. Marc MILLET-URSIN et Stéphane RECOQUE, Adjoint  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Maria ABRUNHOSA Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Angélique GELIS, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JULIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Serge MOLINARI Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : M. Nicolas SALLAZ a donnée procuration à M. LITTOZ-MONNET  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de Séance M. Philippe CHAPPET

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

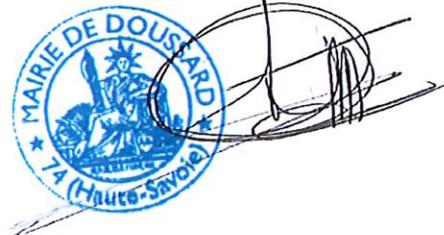
## APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 26 voix pour.

Approuve le compte de gestion du Budget Annexe Concession Portuaire établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le : - 7 AVR. 2022  
Publié le - 7 AVR. 2022

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



N° 2022-017  
Budget Annexe  
Concession Portuaire  
Approbation du  
Compte de gestion  
2021

## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

L'An DEUX MIL VINGT DEUX, le SIX AVRIL à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 30 mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire  
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, MM. Marc MILLET-URSIN et Stéphane RECOQUE, Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Maria ABRUNHOSA Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Angélique GELIS, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JULIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Serge MOLINARI Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : M. Nicolas SALLAZ a donnée procuration à M. LITTOZ-MONNET  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de Séance M. Philippe CHAPPET

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Mme Lucie LITTOZ, Première adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 du budget annexe concessions portuaires qui s'établit ainsi :

**N° 2022-018**  
**Budget Annexe**  
**Concessions Portuaires**  
**Approbation du**  
**Compte administratif**  
**2021**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 50 793,71	G 111 666,99	G-A 60 773,28
	Section d'Investissement	B 48 673,99	H 214 396,73	H-B 165 722,74
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 113 612,27 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 213 079,97	Q= G+H+I+J 326 963,72	=Q-P 112 883,75

APRES EN AVOIR DELIBERE hors la présence du Maire  
A l'unanimité – 25 voix pour.

Approuve le compte administratif 2021 du budget annexe concessions portuaires.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le : **7 AVR. 2022**  
Publié le : **7 AVR. 2022**

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

L'An DEUX MIL VINGT DEUX, le SIX AVRIL, à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 30 mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire  
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, MM. Marc MILLET-URSIN et Stéphane RECOQUE, Adjoint  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Maria ABRUNHOSA Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Angélique GELIS, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JULIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Serge MOLINARI Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : M. Nicolas SALLAZ a donnée procuration à M. LITTOZ-MONNET  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de Séance M. Philippe CHAPPET

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le compte administratif 2021 du budget annexe concession portuaire approuvé par délibération n°2022-018 du 06 avril 2022, présentant les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		- €	113 612,27 €		113 612,27 €	- €
Opérations de l'exercice	50 793,71 €	111 566,99 €	48 673,99 €	214 396,73 €	99 467,70 €	325 963,72 €
Totaux	50 793,71 €	111 566,99 €	162 286,26 €	214 396,73 €	213 079,97 €	325 963,72 €
Résultat de clôture	- €	60 773,28 €	- €	62 110,47 €	- €	112 883,75 €

## APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 26 voix pour.

REPREND au budget annexe concessions portuaires 2022 :

- la somme de 60 773,28€ en recettes de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) et
- la somme 52 110,47 € en recettes d'investissement au compte 001 (résultat d'investissement reporté)

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le 7 AVR. 2022

7 AVR. 2022

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

L'An DEUX MIL VINGT DEUX, le SIX AVRIL à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 30 mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire  
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, MM. Marc MILLET-URSIN et Stéphane RECOQUE, Adjoint  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Maria ABRUNHOSA Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Angélique GELIS, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JULIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Serge MOLINARI Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : M. Nicolas SALLAZ a donnée procuration à M. LITTOZ-MONNET  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de Séance M. Philippe CHAPPET

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 26 voix pour.

**Approuve** le compte de gestion du Budget Annexe Eau établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de

l'Etat le : 7 AVR 2022  
Publié le : 7 AVR 2022

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



# EXTRAIT DU REGISTRE

## des délibérations du conseil municipal de Doussard

L'An DEUX MIL VINGT DEUX, le SIX AVRIL à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 30 mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire  
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, MM. Marc MILLET-URSIN et Stéphane RECOQUE, Adjoint  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Maria ABRUNHOSA Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Angélique GELIS, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JULIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Serge MOLINARI Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : M. Nicolas SALLAZ a donnée procuration à M. LITTOZ-MONNET  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de Séance M. Philippe CHAPPET

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Mme Lucie LITTOZ, Première adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 du budget annexe Eau qui s'établit ainsi :

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	66 969,49	G	99 456,23	G-A	33 486,74
	Section d'investissement	B	57 556,92	H	79 697,49	H-B	22 040,57
		+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	74 642,68 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	92 747,35 (si excédent)		
		=		=			
TOTAL (réalisations + reports)		P=	123 526,41	Q=	346 343,75	R=Q-P	222 817,34

APRES EN AVOIR DELIBERE hors la présence du Maire  
A l'unanimité – 25 voix pour.

Approuve le compte administratif 2021 du budget annexe Eau.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :  
Publié le 07 AVR. 2022

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

L'An DEUX MIL VINGT DEUX, le SIX AVRIL à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 30 mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire  
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, MM. Marc MILLET-URSIN et Stéphane RECOQUE, Adjoints  
MME Monique PETIT, Margarete GOURDIN, Michèle MADDALENA, Maria ABRUNHOSA Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Angélique GELIS, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JUILIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Serge MOLINARI Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : M. Nicolas SALLAZ a donnée procuration à M. LITTOZ-MONNET  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de Séance M. Philippe CHAPPET

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le compte administratif 2021 du budget annexe Eau approuvé par délibération n°2022-022 du 06 avril 2022, présentant les résultats suivants :

N° 2022-023

Budget annexe Eau

Affectation du résultat  
2021

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONIS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		74 542,68 €		92 747,35 €	- €	167 290,03 €
Opérations de l'exercice	65 969,49 €	99 456,23 €	57 556,92 €	79 597,49 €	123 526,41 €	179 053,72 €
Totaux	65 969,49 €	173 998,91 €	57 556,92 €	172 344,84 €	123 526,41 €	346 343,75 €
Résultat de clôture	- €	108 029,42 €	- €	114 787,92 €	- €	222 817,34 €

## APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 26 voix pour.

REPREND au budget annexe concessions portuaires 2022 :

- la somme de 108 029,42€ en recettes de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) et
- la somme 114 787,92€ en recettes d'investissement au compte 001 (résultat d'investissement reporté)

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le : **7 AVR. 2022**  
Publié le **7 AVR. 2022**

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



# EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du conseil municipal de Doussard

L'An DEUX MIL VINGT DEUX, le SIX AVRIL à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 30 mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

Etaient présents : M. Michel COUTIN, Maire  
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, MM. Marc MILLET-URSIN et Stéphane RECOQUE, Adjoint  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Maria ABRUNHOSA Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Angélique GELIS, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JUILIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Serge MOLINARI Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : M. Nicolas SALLAZ a donnée procuration à M. LITTOZ-MONNET  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de Séance M. Philippe CHAPPET

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles L2312-1 et L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2022-002 actant de la tenue du débat d'orientation budgétaire lors de la séance du conseil municipal du 03 mars 2022

CONSIDERANT le projet de budget annexe Eau 2022, ayant reçu avis favorable de la commission des finances réunie le 9 mars 2022, dont chacune des sections est équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement 207 706.22€
- Section d'investissement 322 862.14€

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 26 voix pour.

ADOPTE, par chapitre, les dépenses et recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget annexe Eau pour l'exercice 2022.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de

l'Etat le : - 7 AVR. 2022

Publié le : 7 AVR. 2022

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

L'An DEUX MIL VINGT DEUX, le SIX AVRIL à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 30 mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire  
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, MM. Marc MILLET-URSIN et Stéphane RECOQUE, Adjoint  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Maria ABRUNHOSA Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Angélique GELIS, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JUILIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Serge MOLINARI Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : M. Nicolas SALLAZ a donnée procuration à M. LITTOZ-MONNET  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de Séance M. Philippe CHAPPET

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 26 voix pour.

**Approuve** le compte de gestion du Budget Annexe Forêts établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le : **E 7 AVR. 2022**

**E 7 AVR. 2022**

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

L'An DEUX MIL VINGT DEUX, le SIX AVRIL à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 30 mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire  
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, MM. Marc MILLET-URSIN et Stéphane RECOQUE, Adjointes  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Maria ABRUNHOSA Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Angélique GELIS, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JUILIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Serge MOLINARI Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : M. Nicolas SALLAZ a donnée procuration à M. LITTOZ-MONNET  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de Séance M. Philippe CHAPPET

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Mme Lucie LITTOZ, Première adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 du budget annexe Forêts qui s'établit ainsi :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	7 665,20	G	1 850,00
	Section d'investissement	B	9 654,59	H	36 106,22
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	14 298,31
	Report en section d'investissement (001)	D	22 190,22	J	0,00
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	39 510,01	= G+H+I+J	51 254,53

APRES EN AVOIR DELIBERE hors la présence du Maire  
A l'unanimité – 25 voix pour.

Approuve le compte administratif 2021 du budget annexe Forêts.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le : 7 AVR. 2022

7 AVR. 2022

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

L'An DEUX MIL VINGT DEUX, le SIX AVRIL à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 30 mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire  
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, MM. Marc MILLET-URSIN et Stéphane RECOQUE, Adjoint  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Maria ABRUNHOSA Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Angélique GELIS, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JUILIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Serge MOLINARI Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : M. Nicolas SALLAZ a donnée procuration à M. LITTOZ-MONNET  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de Séance M. Philippe CHAPPET

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le compte administratif 2021 du budget annexe Eau approuvé par délibération n°2022-025 du 06 avril 2022, présentant les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		14 298,31 €	22 190,22 €		22 190,22 €	14 298,31 €
Opérations de l'exercice	7 665,20 €	1 650,00 €	9 654,69 €	35 106,22 €	17 319,79 €	36 956,22 €
Totaux	7 665,20 €	16 148,31 €	31 844,81 €	35 106,22 €	39 510,01 €	51 254,53 €
Résultat de clôture	- €	8 483,11 €	- €	3 261,41 €	- €	11 744,52 €

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A l'unanimité – 26 voix pour.

REPREND au budget annexe concessions portuaires 2022 :

- la somme de 8 483.11€ en recettes de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) et
- la somme 3 261.41€ en recettes d'investissement au compte 001 (résultat d'investissement reporté)

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le **7 AVR. 2022**

**7 AVR. 2022**

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

L'An DEUX MIL VINGT DEUX, le SIX AVRIL à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 30 mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire  
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, MM. Marc MILLET-URSIN et Stéphane RECOQUE, Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Maria ABRUNHOSA Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Angélique GELIS, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JUILIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Serge MOLINARI Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : M. Nicolas SALLAZ a donnée procuration à M. LITTOZ-MONNET  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de Séance M. Philippe CHAPPET

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles L2312-1 et L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2022-002 actant de la tenue du débat d'orientation budgétaire lors de la séance du conseil municipal du 03 mars 2022

CONSIDERANT le projet de budget annexe Forêts 2022, ayant reçu avis favorable de la commission des finances réunie le 9 mars 2022, dont chacune des sections est équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement 44 483.11€
- Section d'investissement 238 892.15 €

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 26 voix pour.

ADOpte, par chapitre, les dépenses et recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget annexe Forêts pour l'exercice 2022.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de

l'Etat le : 7 AVR. 2022

Publié le

7 AVR. 2022

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



N° 2022-028

Budget annexe Forêts

2022

# EXTRAIT DU REGISTRE

## des délibérations du conseil municipal de Doussard

L'An DEUX MIL VINGT DEUX, le SIX AVRIL à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 30 mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire  
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, MM. Marc MILLET-URSIN et Stéphane RECOQUE, Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Maria ABRUNHOSA Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Angélique GELIS, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JUILIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : M. Nicolas SALLAZ a donné procuration à M. LITTOZ-MONNET  
M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de Séance  
M. Philippe CHAPPET

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligation des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaire relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la Loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,

Vu le Décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1998 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non-titulaires de la fonction publique territoriale, notamment son article 21

Vu le Décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'ARTT pour la Fonction Publique d'Etat,

Vu le Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour application de l'article 7-1 de la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'ARTT dans la fonction publique Territoriale,

Vu le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°2020-467 du 22 avril 2020 relatif aux conditions d'aménagement d'un temps partiel annualisé pour les agents publics à l'occasion de la naissance ou de l'accueil d'un enfant,

VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 2 ;

VU le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (FPE) ;

VU le décret n°2002-598 du 25 avril 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (FPH) ;

VU le Décret n°2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le Décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux et notamment aux congés dit « de fractionnement » ;

VU le Décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale.

VU le Décret n°61-467 du 10 mai 1961 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité technique en date du 31 mars 2021

N° 2022-029

Protocole relatif au  
temps de travail de la  
Commune de Doussard

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le 07/04/2022

SLO

LE MAIRE RAPPELLE Q

ID : 074-217401041-20220406-DELIB2022\_029-DE

Les règles relatives à la définition, à la durée et à l'aménagement du temps de travail des agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics sont fixées par la collectivité ou l'établissement, dans les limites applicables aux agents de l'Etat, en tenant compte de la spécificité des missions exercées par ces collectivités ou établissements. L'organe délibérant fixe également les modalités d'exercice du temps partiel.

Par ailleurs, l'organe délibérant est compétent pour instaurer toute prime et indemnité prévue par une disposition législative ou réglementaire, dans le respect du principe de parité avec la fonction publique d'Etat.

Un projet de protocole relatif au temps de travail a donc été soumis à l'assemblée. Il regroupe l'ensemble des règles relatives au temps de travail dans la collectivité et met en place certaines indemnités afférentes à des dépassements de ce temps de travail ou à des sujétions particulières.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
A la majorité – 16 voix pour et 9 abstentions.  
DECIDE**

D'approuver le protocole relatif au temps de travail annexé à la présente délibération ;

D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S) dans les conditions décrites par ce protocole

De majorer le temps de récupération des heures supplémentaires dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié.

D'instaurer l'indemnité prévue par le décret n°61-467 du 10 mai 1961 et l'arrêté du 30 août 2001 fixant les taux de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et de la majoration spéciale pour travail intensif ;

D'instaurer l'indemnité prévue par l'arrêté du 19 août 1975 instituant une indemnité pour travail du dimanche et des jours fériés en faveur des agents communaux ;

D'autoriser M le Maire à mandater les dépenses nécessaires à l'application de ce protocole ;

De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de ce protocole ;

D'abroger la délibération n°2001-126 du 17 décembre 2001 relative au précédent protocole du temps de travail.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de

l'Etat le : 7 AVR. 2022

Publié le : 7 AVR. 2022

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

L'An DEUX MIL VINGT DEUX, le SIX AVRIL à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 30 mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire  
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, MM. Marc MILLET-URSIN et Stéphane RECOQUE, Adjoint  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Maria ABRUNHOSA Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Angélique GELIS, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JUILIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : M. Nicolas SALLAZ a donné procuration à M. LITTOZ-MONNET  
M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de Séance  
M. Philippe CHAPPET

## LE MAIRE INDIQUE

La communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy envisage de réaliser des travaux de restauration du fonctionnement du Nant de Montmin dans la plaine des Buissons -secteur du Villars de VEsonne sur la Commune de Doussard.

La Commune de Doussard est propriétaire de parcelles inscrites dans ce périmètre soit les parcelles cadastrées Section A n°2058 de 1084 m<sup>2</sup> et section A n° 2059 de 4 549m<sup>2</sup> dans le secteur de la Charbonnière.

L'office National des Forêts a réalisé l'expertise de ces terrains et a fixé leur valeur à 2 558€.

Il est donc proposé de les céder à la CCSLA dans le cadre de l'opération de restauration à leur valeur présentée par l'ONF.

N° 2022-030

Vente de parcelles dans  
la Plaine des Buissons  
dans le cadre de la  
continuité écologique.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
A l'unanimité 26 voix pour.

## DECIDE

D'ACCEPTER la vente des parcelles située dans le secteur de la Charbonnière cadastrées

- Section A n° 2058 de 1084m<sup>2</sup>
- Section A n°2099 de 4549m<sup>2</sup>

Pour la somme de 2 558 € à la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy afin que puisse y être réalisés les travaux de restauration du fonctionnement du Nant de Montmin.

D'AUTORISER M. Le Maire à signer tous les documents afférents à cette cession.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat  
le : 12/04/2022

Publié le 13/04/2022  
pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

L'An DEUX MIL VINGT DEUX, le SIX AVRIL à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 30 mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

Etaient présents :

M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, MM. Marc MILLET-URSIN et Stéphane RECOQUE, Adjoints

MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Maria ABRUNHOSA Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Angélique GELIS, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JUILIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

M. Nicolas SALLAZ a donné procuration à M. LITTOZ-MONNET

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE

Secrétaire de Séance

M. Philippe CHAPPET

## LE MAIRE EXPOSE

La loi a modifié les modalités d'enregistrement des demandeurs de logements sociaux. Désormais les demandes seront centralisées sur un Système National d'Enregistrement (SNE).

Les services municipaux n'étant pas dimensionnés pour assurer la gestion complète de la procédure, la commune a confié cette tâche à PLS – ADIL74 (Association Pour le Logement Savoyard – Agence Départementale d'Information sur le Logement).

Il est proposé de renouveler cette convention pour l'année 2020 moyennant une cotisation de 254 €.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la convention avec l'association PLS – ADIL74 pour la gestion des demandes et des attributions des logements sociaux ;

## APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

APPROUVE la convention avec l'association PLS – ADIL74 pour la gestion des demandes et des attributions des logements sociaux de l'année 2022 ;

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces relatives à cette affaire.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel COUTIN,

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat

le : 12/04/2022

Publié le 12/04/2022

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services